

Achimac ou la raquette pour marcher sur la neige et Nouvelle-France

Robert-Lionel Séguin and Louis-Jacques Beaulieu

Number 41, Winter 1965–1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/58402ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

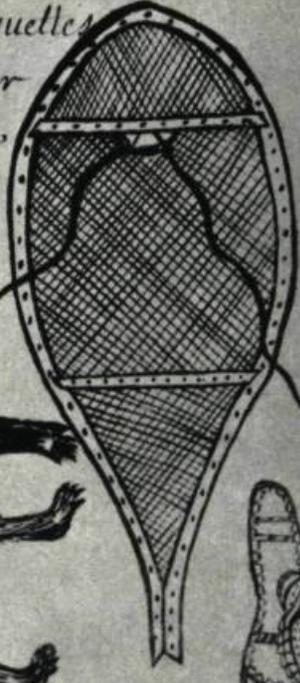
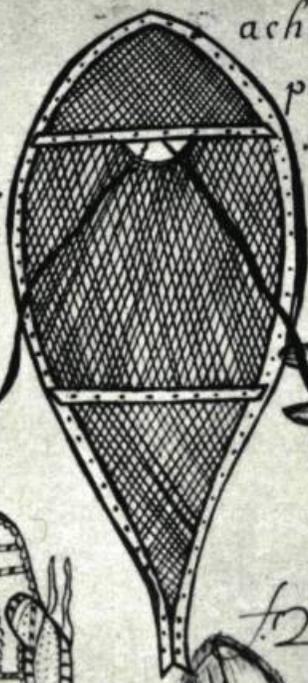
Cite this article

Séguin, R.-L. & Beaulieu, L.-J. (1965). Achimac ou la raquette pour marcher sur la neige et Nouvelle-France. *Vie des arts*, (41), 24–44.

achimac ou raquettes
pour marcher
sur la neige

P. 19

f. 25



f. 26

maKiKin toutie

maKiKi toutie



chien qui traîne
appelle nan

un poisson qu'on
ou le poisson

f. 26

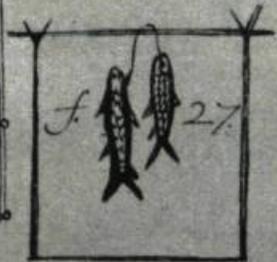


f. 27

f. 27



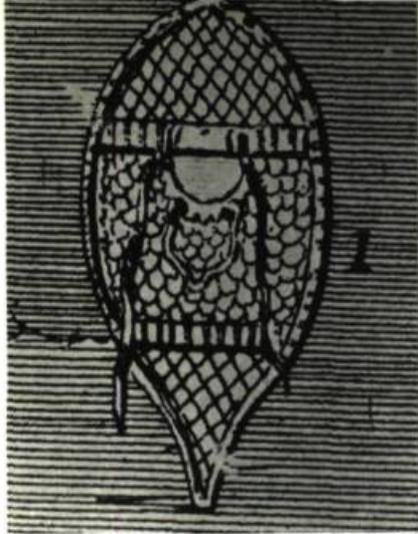
cabane d'un poisson



f. 27

cabane des corsu a l'algenchino

Poissons qu'on fait sécher



2

ACHIMAC OU LA RAQUETTE POUR MARCHER SUR LA NEIGE EN NOUVELLE-FRANCE

par Robert-Lionel Séguin
légendes L-Jacques Beaulieu

Toute production artisanale dépend — du moins dans une large mesure — des impératifs de la terre et du climat. Il n'en est pas autrement chez les peuplades indigènes de la Nouvelle-France. Inventée sous le coup de la nécessité, la raquette a fait l'étonnement des premiers européens qui ont débarqué sur les côtes de l'Acadie et du Québec. En effet, ce produit de l'artisanat indien est à la fois léger et solide.

La prose d'un Cartier n'est pourtant pas bavarde à son sujet. Observant les autochtones qu'il rencontre à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, le Malouin se contente de dire que «L'yuer ilz sont chaulsez de chausses & soulliez qu'ilz font de peaulx» (1). Thevet ne tarde cependant pas à donner une toute première description de la raquette. Les Indiens, écrit-il vers 1558, «usent d'une manière de raquettes tissées de cordes en façon de crible, de deux piés et demy de long, et un pié de large» (2). Champlain s'exprimera dans le même sens au tout début du XVIIe siècle (3).

Jusqu'ici, il n'a été que sommairement question de la raquette. La Hontan en parlera plus longuement en 1686, alors qu'il narre la façon particulière de capturer l'orignal «au collet», tout comme aujourd'hui le lièvre. Etant à Boucherville le 8 juillet de la même année, le Gascon précise que

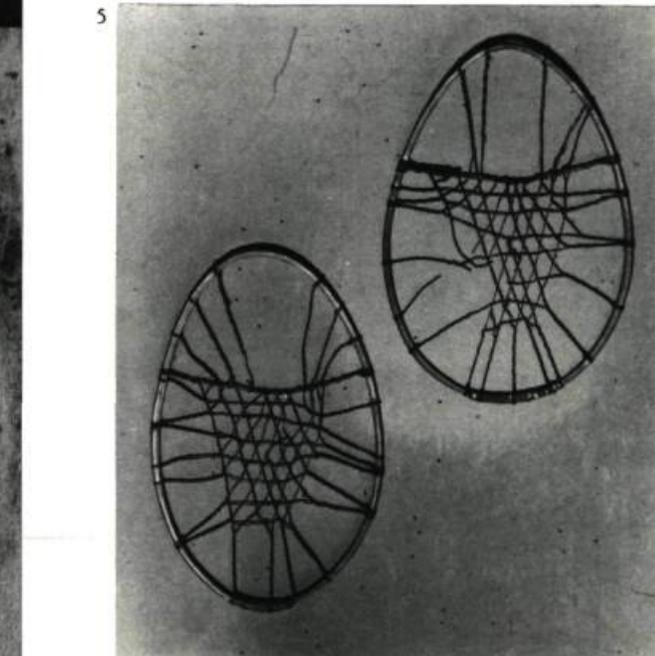
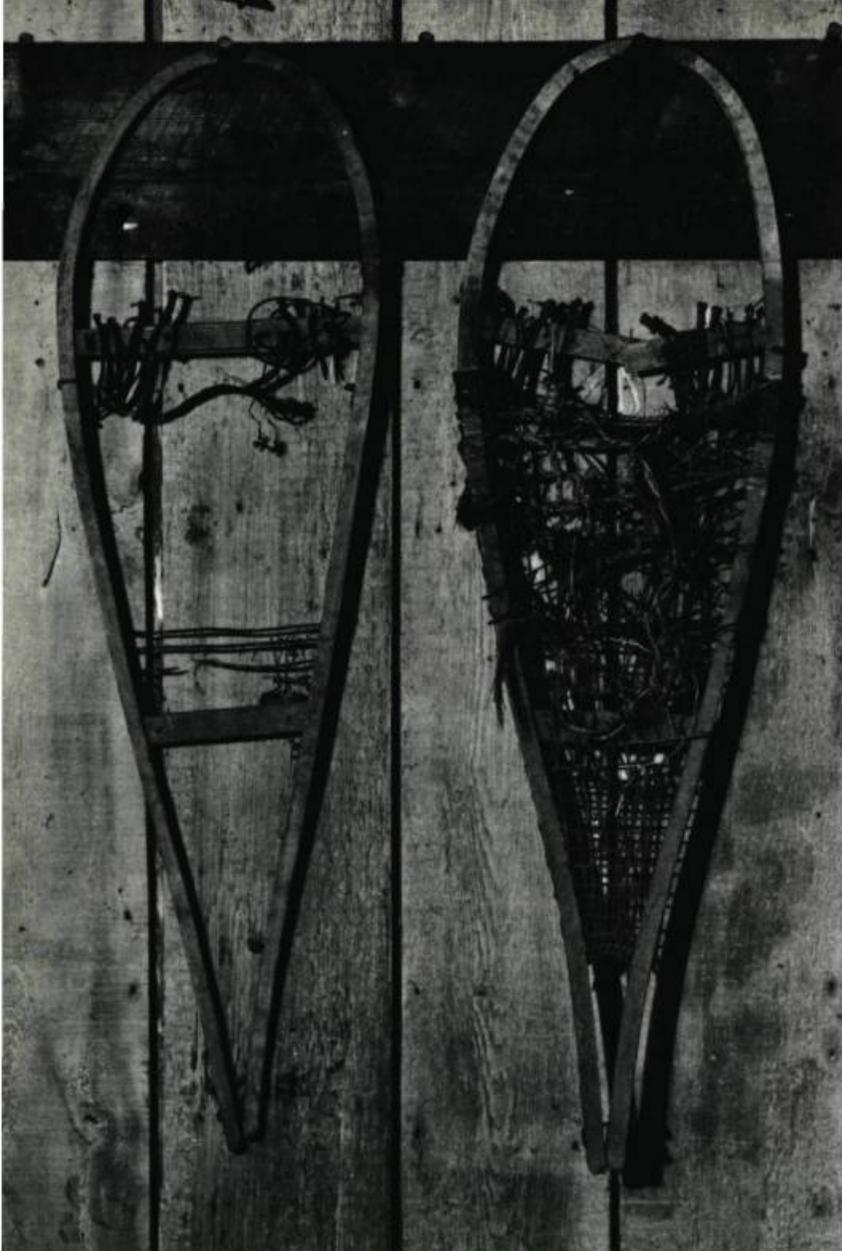
1 — Achimac et makikin (raquettes et mocassins indiens) illustrations tirées des *Raretés des Indes*, fin XVIIe siècle. Cet album manuscrit, que d'autres attribuent à de Villiers, contient près de deux cents dessins concernant les indigènes de la Nouvelle-France.

2 — Raquette indienne illustration de Lafitau, édition de 1724.

3 — Type autochtone de l'Amérique septentrionale portant les raquettes ovales de modèle conventionnel. illustration de Champlain, édition de 1632.



3



4 — La raquette de neige, ce véhicule des autochtones et de nos anciens, élément vital de leur survivance, instrument de leurs tactiques, a terminé sa course, épuisée.

Accrochée au mur des curiosités elle émeut ceux qui demeurent sensibles à l'expression de l'âme populaire, à l'adaptation ingénieuse de l'individu à son milieu. Rebut d'un passé, récent même, la raquette se réhabilite, sans parti pris, à titre d'exemple idéal de l'objet fonctionnel et de sa résultante esthétique. Peu d'objets dans notre histoire résument autant dans cet avancé, la nécessité vitale, les variantes utilitaires, l'instinct de la beauté qu'un intellectualisme n'a pas défloré. Suspendue au clou de l'amateur la raquette retrouvée acquiert la saveur étrange de l'objet récupéré.

Collection Le Gobelet

5 — La «Patte d'ours» était connue des indiens chasseurs de fourrures de l'Est à l'Ouest des territoires nordiques et du Centre américain. Utilisée surtout en forêt sa forme ovoïde légèrement épatée à l'arrière facilitait l'escalade des pentes boisées tout en éliminant l'accrochage aux branches. Résistante malgré la parcimonie du tressé cette paire de raquettes offrait des points d'appui très stables aux mouvements du corps. La beauté formelle de l'objet est ici particulièrement éloquente.

Collection Château de Ramezay

«cette chasse se fait sur les neiges; avec des Raquettes» (4). Et d'enchaîner plus loin: (5)

«Elles (les raquettes) ont deux pieds & demi de longueur & quatorze pouces de largeur; le tour de la Raquette est de bois fort dur d'un pouce d'épaisseur, qui retient les mailles de la manière que celles ci sont faites de cordes de boyau, & les autres de petits lacets de peaux de Cerfs ou d'Orignaux».

Voilà qui nous renseigne sur la facture de la raquette. D'autres précisions seront apportées par Lafitau, quelques décennies plus tard. Le jésuite, qui a séjourné chez l'indigène, écrit vers 1724: (6).

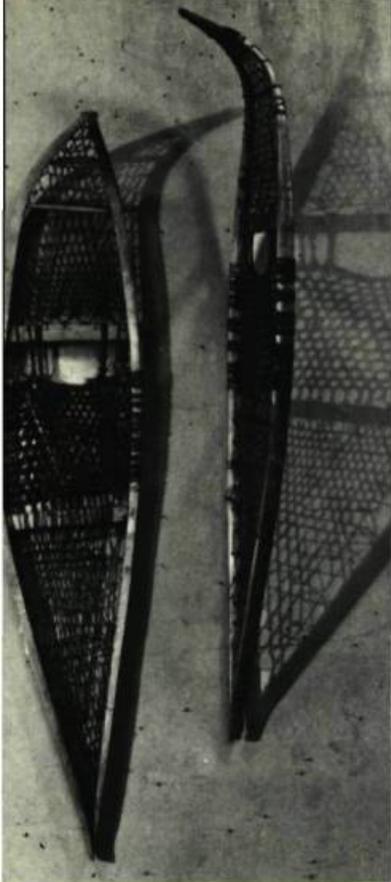
«La forme de ces Raquettes approche de l'Ellyptique, c'est-à-dire, que l'Ellypse

n'est point parfaite, étant plus arrondies sur le devant que par l'autre extrémité, laquelle se termine un peu en pointe. Les plus grandes sont de deux pieds & demi de long, sur un pied & demi de large. Le tour qui est d'un bois durci au feu, est percé dans sa circonférence comme les Raquettes de nos jeux de paulme à qui elles ressemblent, avec cette différence, que les mailles en sont beaucoup plus serrées, & que les cordes n'en sont point de boyaux, mais de peaux de Cerf crue, & coupées fort minces. Pour tenir le corps de la Raquette plus stable, on y met deux barres de traverse qui la partagent en trois compartimens, dont celui du milieu est le plus large & le plus long. Dans celui-ci vers le côté dont l'extrémité est arrondie, on pratique un vuide fait en arc, dont la bar-

re de traverse fait comme la corde. C'est là que doit porter la pointe du pied sans toucher à la barre de traverse, qui se blesseroit. Aux deux bouts de l'arc sont deux petits trous pour passer les courroyes, qui doivent attacher le pied sur la Raquette».

Cette similitude entre la raquette de l'Indien et celle du joueur de paume s'explique du fait que la fabrication de l'une et de l'autre requiert une même technique de travail. Quels que soient l'époque et le lieu, les hommes ne pensent pas différemment lorsqu'il s'agit de satisfaire aux mêmes impératifs.

Selon un autre jésuite, Charlevoix, la raquette garde la forme conventionnelle que nous lui connaissons. Écoutons-le dire vers 1744: (7)



6 — La diversité des formes de la raquette est liée aux usages qui diffèrent sensiblement tandis que son principe sera aisément identifié aux climats hivernaux, aux espaces montagneux et boisés, au silence blanc des eaux gelées et des clairières nordiques, enfin aux distances à parcourir, aux motifs de déplacement. Allégé ou affublé d'une charge l'indien ou le coureur des bois fait d'instinct le choix préalable. Ici, un exemple frappant d'adaptation à la course rapide. L'asymétrie du périmètre ne présente aucun défaut de fabrication, tend plutôt à éviter l'écartement, portant la surface d'appui à l'extérieur des jambes au profit d'un pas cadencé, allongé en ligne droite. La partie frontale recourbée en chasse-neige élimine les « piquées » l'arrière-pointe allongée, lorsqu'elle traîne dans la neige au lever du mocassin, sert de gouvernail en maintenant la raquette dans l'axe du pas. La densité du tressé de « babiche » en hexagone, selon la mode algonquaine, suggère en plus de la résistance au poids une manœuvre aisée sur la neige poudreuse. Donc une forme précise déterminée par l'utilité.

Collection Château de Ramezay

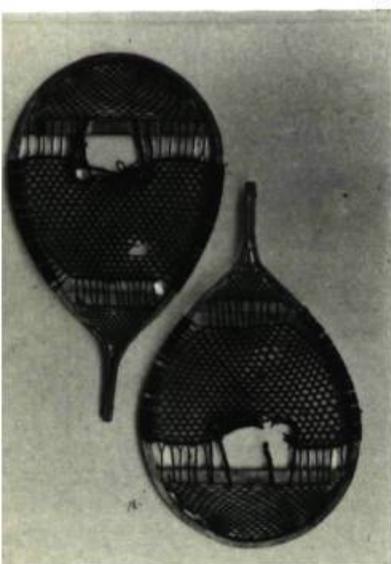
7 — On peut imaginer François Paradis, quittant le camp de bucherons pour aller voir Maria Chapdelaine, affronter la tempête sur de telles raquettes. Très beau spécimen qui tient plus de la « queue de castor » que de la « tortue »; il était un choix judicieux face aux variations de terrains et aux conditions de neiges changeantes. De fabrication plutôt récente cette conception robuste est bien le fruit d'une séquence d'expérimentations et de valeurs artisanales résultant de la très large utilisation de ce mode de locomotion; réflexion que suggèrent les détails si nettement affirmés de l'exemple illustré.

Collection Ramada Inn

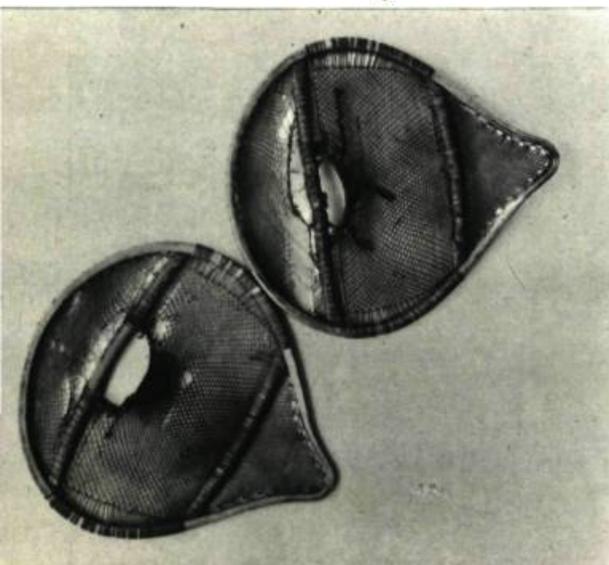
8 — La « Tortue », préférée des trappeurs, est une étape entre la « patte d'ours » qui semble lui avoir été antérieure et la « queue de castor » assumant les qualités respectives de ces deux spécimens. Cette raquette porte bien son nom. Aussi large que longue elle supportait mieux le marcheur lourdement chargé ne pouvant faire de grandes enjambées; tenu d'écarter les jambes par la nécessité de répartir le poids. La démarche ainsi appesantie, pliant légèrement les genoux vers l'intérieur, le « raquetteur » avançait à pas mesurés laissant des empreintes obliques vers l'axe de sa route. Si l'esthétique de l'objet, issue de l'utilité, doit prendre une réelle signification constatons-le, ici-même, dans cette forme extrêmement judicieuse où le galbe léger des traverses n'a rien d'arbitraire dans un périmètre sensible puisqu'il se retrouve, plus ou moins accusé, dans plusieurs exemples. Notons également que la densité du tressé varie, dans le plan de la raquette, selon la pression exercée.

Collection Ramada Inn

9 — Tenue de campagne d'un milicien canadien. Illustration de la Potherie, édition de 1722.

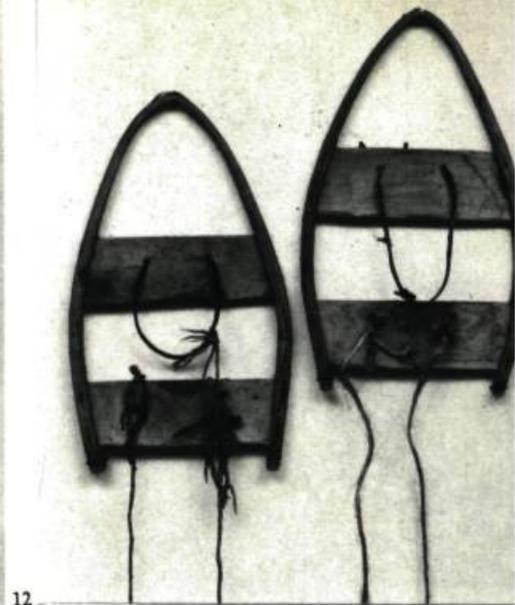
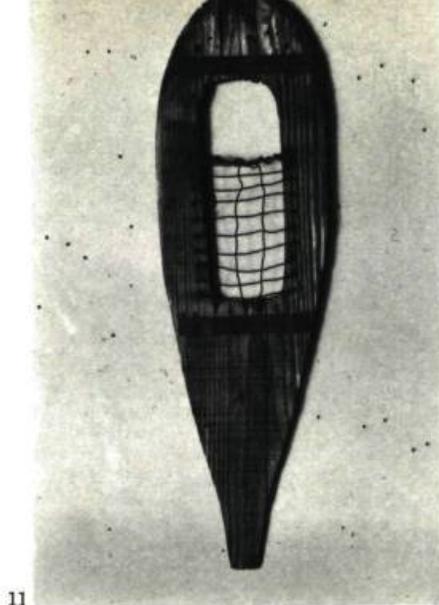


8



9





10

11

12

10 — La « Queue de Castor » a été la plus commune et la plus traditionnelle des formes de raquettes, fabriquées d'une seule pièce de bois recourbée ou de deux pièces jointes aux extrémités, de la plus primitive à la plus perfectionnée.

Tel est ce produit maison, exemple plus particularisé dont l'usage fut limité à la ferme. La perforation de ces « queues de castor » individualistes est justifiée par plusieurs mobiles et confirme son utilisation saisonnière. A la fonte des neiges lorsque la succion provoquée par l'eau imbibant l'empreinte augmentait sensiblement l'effort de marche les trous avaient pour but d'atténuer cet effort par la circulation d'air; ils atténuèrent aussi l'adhésion de la neige « collante »; ils pouvaient aussi freiner le glissement dans certaines conditions de surface. Quoiqu'il en soit il est improbable que ces trous aient été percés pour alléger le poids de la raquette ou pour parodier le tressé. Peut être qu'une telle ingéniosité à l'état brut, si simpliste soit-elle dans cette forme quasi hybride, eut pu nous mener à la découverte du ski si d'autres avant nous ne l'avaient traditionnellement conçu.

Collection Le Gobelet

11 — Cet autre exemple en planche d'épinette et de fil de fer, bardé de tôle est un produit domestique issu d'une telle forme classique. Son usage fort restreint explique l'économie des moyens et l'indigence du milieu, tout en accusant sa nécessité vitale. Un tel accessoire de fortune n'est cependant pas unique; le Blanc, à l'instar de l'Indien, le fabriquait ainsi à l'occasion.

Collection Château de Ramezay

12 — Une autre conception domestique issue de la raquette; le « Pitchenet » (selon la tradition orale rapportée par son propriétaire actuel) est à proprement parler un accessoire de ferme. Utilisé principalement dans les érablières à la cueillette de l'eau d'érable il facilite l'accès aux endroits où la terre détrempée et la neige « mouillée » décourageraient le simple piéton. De structure rudimentaire mais strictement fonctionnelle ce « tradeau » miniature était connu de plusieurs; il souligne bien le caractère évolutif des objets populaires conditionnés par l'usage; leur vie et leur désuétude.

Collection Robert-L. Séguin

13 — Indien chaussant les raquettes (un des rares types à bouts parallèles) illustration de La Hontan, édition de 1741.

10

« Les Raquettes, dont il faut nécessairement se servir, pour marcher sur la Neige, ont environ trois pieds de long, & quinze ou seize pouces dans leur plus grande largeur. Leur figure est ovale, à cela près, que l'extrémité de derrière se termine en pointe de petits bâtons de traverse, passés à cinq ou six pouces des deux bouts, servent à les rendre plus fermes, & celui qui est sur le devant, est comme la corde d'une ouverture en arc, où l'on met le pied, qu'on a assujéti avec des courroyes. Le tissu de la Raquette est de lanières de cuir de la largeur de deux lignes, & le contour est de bois léger durci au feu ».

Voilà des données qui ne manquent pas d'intérêt. Détail à retenir: « Pour bien marcher sur ces Raquettes, il faut tourner un genou en-dedans, & tenir les jambes écartées » (8). La forme ovale de la raquette est de nouveau confirmée par un visiteur de passage

en Nouvelle-France vers le milieu du XVIII^e siècle. « Les raquettes, dit-il, sont faites en façon de poires plates travaillées avec des nerfs de bêtes fauves et à peu de chose près comme les raquettes à volant; mais plus fortes et de la longueur de dix huit à vingt pouces sur environ quinze de large » (9). Dernière précision: « elles s'attachent avec des courroies aux pieds comme les patins . . . » (10). A cette époque comme aujourd'hui, l'extrémité de la raquette se termine par une sorte de queue qui traîne sur la neige. La Hontan reste à peu près le seul contemporain à prétendre que les deux bouts sont pareillement arrondis.

Quoi qu'il en soit, la raquette joue un rôle prépondérant dans l'orientation politique et économique de la société indigène. C'est d'elle, du moins en grande partie, que dépendra le succès des campagnes militaires d'hiver,

lesquelles déterminent de l'hégémonie de telle ou telle tribu sur l'échiquier nord-américain. Toute chasse au gros gibier serait pareillement impossible sans la raquette. Et, sans la chasse, l'autochtone n'est-il pas réduit à la famine?

Vers 1558, Thevet précise que les Indiens portent les raquettes « sous les pieds au froid et à la neige, spécialement quand ils vont chasser aux bestes sauvages, a fin (sic) de n'enfoncer point dans les neiges, à la poursuite de leur chasse » (11). La raquette est pareillement indispensable au début du XVIII^e siècle, notamment pour la chasse à l'élan. Selon Lescarbot, les indigènes, « pour plus commodément la poursuivre (la battue à ce gibier), s'attachent au dessous des piez des raquettes trois fois aussi grandes que les nôtres, moyennant quoy ils courent légèrement sur cette nege dure sans enfoncer » (12). La raquette sera également

nécessaire en Huronie. Comme il y séjourne, Sagard écrit vers 1632: (13) «*Ces Agnonra comme nos Hurons les appellent sont deux ou trois fois grandes comme les nostres. Les Montagnais, Canadiens & Algonquins, hommes & femmes avec icelles suivent la piste des animaux qu'ils font harceler & arrester par leurs chiens, puis l'abattent à coup de flesches, & d'espée emmanchées au bous d'une demie picque . . . & sans ces raquettes ils ne pourroient courir l'eslan, ny le cerf, & par consequent il faudroit qu'ils mourussent de faim en temps d'huyer, si les autres bestes n'y suppleoient.*»

Ce dernier témoignage n'apporte rien d'inédit sinon l'appellation huronne de la raquette. Mais, vers le même temps, Sagard insiste sur le rôle indispensable de la raquette dans les voyages d'hiver. «*Pendant les grandes neiges, dit-il quelques années plus tard, nous estions souuent contraints de nous attacher des raquettes sous les pieds, ou pour aller au village, ou pour aller querir du bois, d'autant que n'y ayant sentier ny chemin frayé, nous n'eussions pu facilement nous retirer des neiges avec nos sandales de bois*» (14). Et Lafitau de renchérir en 1724: «*Dans les neiges, où il n'y a point de chemin frayé, ils (les Indiens) sont obligés de se servir de Raquettes, sans quoi toutes sortes de voyages, ou pour guerre ou pour chasse, &c. leur seroient absolument impossible*» (15). Peut-on être plus catégorique sur l'usage de la raquette en pays de neige?

Les colons français ne tardent pas à adopter pareille pratique dès leur arrivée au pays. Au XVIIe siècle seulement, les archives notariales indiquent la présence d'une bonne soixantaine de paires de raquettes chez des Montréalais. En 1652, Daniel Archambault dispose d'«*Une paire de Vieilles Ra-*

quette» (16) estimée à deux livres et onze sols. Canadiens et Indiens fabriquent-ils différemment la raquette? A tout événement, certains tabellions distinguent la «*raquette*» de la «*raquette sauvage*». C'est ainsi qu'à l'hiver de 1658, Louis Biteaux chausse «*une paire de Racquette Sauvages*» (17) qui vaudrait la jolie somme de neuf livres. Cette spécification est plus clairement indiquée en 1669, alors qu'on procède à l'inventaire des biens d'Etienne Benchaud. Parmi ceux-ci, soulignons «*Six paires de raquettes Scavoir quatre paires à lalgonquine et les au'es. à L'Iroquoise*» et «*Une grande paire de raquettes algonquines*» (18).

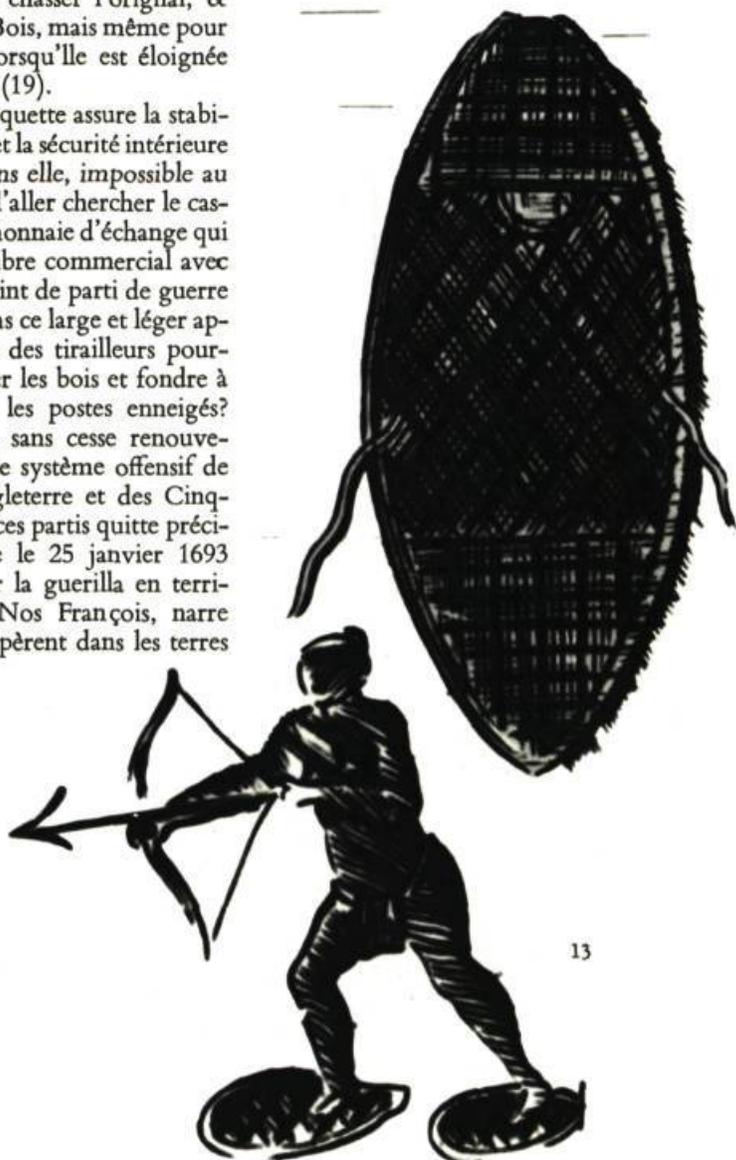
Le port de la raquette facilite la pratique du culte durant la longue saison hivernale. La Hontan le confirme dès 1686. Séjournant dans les côtes de Boucherville, le gentilhomme précise que «*les Raquettes sont nécessaires, non-seulement à chasser l'original, & à courir dans les Bois, mais même pour aller à l'Eglise lorsqu'elle est éloignée de l'Habitation*» (19).

Bien plus, la raquette assure la stabilité économique et la sécurité intérieure de la colonie. Sans elle, impossible au coureur de bois d'aller chercher le castor, principale monnaie d'échange qui maintient l'équilibre commercial avec la Métropole. Point de parti de guerre sans raquette. Sans ce large et léger appareil, comment des tirailleurs pourraient-ils traverser les bois et fondre à l'improviste sur les postes enneigés? Ces expéditions, sans cesse renouvelées, disloquent le système offensif de la Nouvelle-Angleterre et des Cinq-Cantons. Un de ces partis quitte précisément Laprairie le 25 janvier 1693 pour aller porter la guerilla en territoire ennemi. «*Nos François, narre La Potherie, coupèrent dans les terres*

pour se rendre au lac Chambli pendant que les Sauvages chassèrent chemin faisant, car c'est l'usage d'en agir ainsi, lors que l'on va en guerre. Il falut passer à travers les forêts, marcher en raquettes, coucher sur la neige, chacun portant ses munitions de guerre et de bouche» (20).

Le drame de la Nouvelle-France, c'est de ne disposer que d'une poignée d'hommes pour défendre une frontière à l'échelle de l'infini. Aussi, va-t-on se rabattre sur des bandes volantes qui se portent sans cesse à l'attaque des avant-postes ennemis pour se replier ensuite dans les bois avec une rapidité étonnante. Pour mener à bien cette guerre-éclair, il faut que le Canadien reste un marcheur infatigable. Gouverneurs et intendants l'ont vite compris. Toutes les dispositions seront prises pour que

(suite, page 44)



ACHIMAC OU LA RAQUETTE
POUR MARCHER
SUR LA NEIGE
EN NOUVELLE FRANCE

(suite de a page 29)

le Canadien ne prenne pas goût à voyager en voiture. Mais celui-ci s'avère un grand amateur de chevaux, au désespoir des fonctionnaires coloniaux. Si bien que le nombre des solipèdes ne tarde pas à devenir «inquiétant». Pensant corriger la situation, l'intendant ne permet que la garde d'un nombre maximum de bêtes par chaque habitant. Personne n'écoute. C'est alors

qu'on songe à des dispositions plus radicales. Désormais, le Canadien devra abattre les chevaux qu'il possède en surplus. Peine perdue, car le terrien ne craint ni gouverneur ni intendant.

Mais il faut à tout prix inciter le Canadien à chasser les raquettes, sans quoi la sécurité de la colonie serait compromise. Vaudreuil et Bégon feront part de leur inquiétude au ministre dans un mémoire daté du 12 novembre 1712. Alors que vont bientôt tomber les premières neiges, écoutons-les dire: (21)

«... la diminution du nombre des chevaux pourre obliger les habitants de la Colonie a aller plus souvent en raquettes, Nous

les y porteront autant que faire ce pourra, estants persuadez comme vous Monseigneur, qu'il est nécessaire de les entretenir dans cet usage qui leur donnera toujours de la supériorité sur les anglois»

Plus loin, les administrateurs reprennent le même refrain: (22)

«... il faut absolument diminuer le nombre des chevaux et remettre les habitants a aller en raquette. Il est de l'intérêt de ceux qui sont en teste de la colonie que les habitants soient forts et robustes».

Jusqu'à la fin, l'usage de la raquette servira les intérêts militaires, politiques et économiques de la Nouvelle-France.

Robert-Lionel Séguin

NOTES

- (1) Cartier, Jacques, Brief Recit, &/ succincte narration, de la nauiga- tion Faicte es ysls de Canada, Ho-/ chelage & Saguenay & autres, avec/ particulieres meurs, langage, & ce-/ rimonies des habitants d'icelles: fort/ delectable à veoir./ Avec priuilege/ On les uend à Paris au second pillier en la grand salle du Palais, & en la rue neufue Nostre dame à/ l'enseigne de lescu de frace, par Ponce Reffet dict/ Faucheur, & Anthoine le Clerc frères./ 1545.: 30.
- (2) Thevet, Fr. André, Les/ singvlari-/ tez de la Fran-/ ce antarctique av-/ trement nommée Amerique: & de/ plusieurs Terres & Isles decouertes de nostre/ temps./ A Paris,/ Chez les héritiers de Maurice de la Porte, au Clos/ Bruneau, à l'enseigne S. Claude./ 1558./ : 151.
- (3) Champlain, Samuel de. Les Voyages/ de la/ Nouvelle France/ Occidentale, dicte/ Canada,/ faits par le Sr de Champlain/ Xaintongois. Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les descouvertes quil a faites en/ ce païs depuis l'an 1603, iusques en l'an 1629./ Où se voit comme ce pays a esté premierement decouvert par les François,/ sous l'authorité de nos Roys très-Chrestiens, iusques au regne/ de sa Majesté à présent regnante Louis XIII./ Roy de France & de Nauarre. A Paris,/ Chez Claude Collet, M. DC. XXXII./ : 1: 73.
- (4) La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, Voyages du baron Lahontan dans l'Amérique septentrionale, Qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent; la nature de leur Gouvernement; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Reli-

- gion, & leur manière de faire la Guerre: L'intérêt des François & des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations, l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Pais, étant en Guerre avec la France. A Amsterdam, Chez François L'honore', vis-a-vis de la Bourse, M.DCC.LXXXI, 2v., 1: 89.
- (5) *Loc. cit.*
 - (6) Lafitau, Joseph-François, Moeurs/des/Sauvages/ Ameriquains,/ compare'es aux moeurs/ des premiers temps,/ etc./, A Paris, MDCCXXIV. 4v., 111: 200.
 - (7) Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, s.j., Histoire/ et description générale de/ la Nouvelle France/ avec le journal historique/ d'Un voyage fait par ordre du roi/ dans l'Amérique septentrionale. Paris, Chez Giffet, 1744. 3v., 111: 221.
 - (8) *Loc. cit.*
 - (9) J.C.B., Voyage au Canada dans le nord de l'Amérique septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761 par J.C.B. Québec, 1887, 76.
 - (10) *Loc. cit.*
 - (11) Thevet, *op. cit.*, 151.
 - (12) Lescarbot, Marc, Histoire/ de la Nouvelle-/ France/ Contenant les nauigations, decouvertes, et habi-/ tations faites par les François ès indes Occiden-/ tales et Nouvelle-France souz l'avoëu et authorité de noz Roys Très-Chrétiens, et les diverses/ fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses,/ depuis cent ans iusques à hui/. A Paris,/ Chez Iean Millot, devant S. Barthelemi/ aux trois Coronnes (sic): Et en/ sa boutique sur les degrez de la grand' salle du Palais./ M. DC. XII. 4v., 1: 804.
 - (13) Sagard Theodat, Gabriel, Le grand voyage/ dv pays des hvrons,/ situé en l'Amérique vers la Mer/ douce, ou derniers con-

- fins/ de la nouvelle France, dite Canada./ A Paris, Chez Denys Moreau, rue S. Jacques, à la Salamandre d'Argent./ M. DC. XXXII./ Avec privilège du Roy, 2v., 1: 104.
- (14) " " " Histoire/ DV/ Canada/ et/ Voyages que les Frères/ Mineurs Recollects y ont faicts pour/ la conuersion des Infidelles'/ A Paris,/ Chez Dlaude Sonuis, rue S. Jacques,/ à l'Escu de/ Basle, & au Compas d'or./ M. DC XXXVI. 3v., 1: 240.
 - (15) Lafitau, *op. cit.*, 111: 200.
 - (16) Inventaire des hardes de deffunt DanieL Archambaut. Du 24^e Jan^er 1652. Greffe du notaire Nicolas Gastineau-Duplessis. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.
 - (17) Inventaire des biens meubles de deffunt Louis Biteaux dit St Amant. 19 Février 1658. Greffe du notaire Bénigne Basset, minute no 22. AJM.
 - (18) Inventaire & Vente des biens meubles d'Estienne Bancaud. 4 2t 24 Juillet 1669. Bénigne Basset, minute no 540. AJM.
 - (19) La Hontan, *op. cit.*, Lettre X, 1: 89.
 - (20) La Potherie, Bacqueville de, Histoire/ de/ l'Amérique/ septentrionale,/ Divisé en quatre Tomes/ A Paris/ Chez Jean-Luc Nion, au premier Pavil-/ lon des Quatre Nations, à Ste-Monique./ et/ François, Didot, à l'entrée du/ Quai des Augustines à la Bible d'or./ M. DCC. XXII/ Avec Aprobation (sic) & Privilège du Roi. 4v., Lettre VI, 1: 319.
 - (21) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1947-1948, 176. Mémoire adressé au ministre en date du 12 novembre 1712 par le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Michel Bégon.
 - (22) *Loc. cit.*

GALERIE ZANETTIN
28 CÔTE DE LA MONTAGNE
QUÉBEC

peintures, sculptures, céramiques
ARTISTES CANADIENS